

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 janvier 2020**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ADS 2020
BUDGET PRIMITIF

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 janvier 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIK, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN

Procurations :

Mme Agnès CONSTANT à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Véronique NEIL

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur René GARRO, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 32	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L.2311-1, L.2311-2 et suivants, L.2312-1 à L.2312-4 et L.2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L.1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2131 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 relative à la tenue du Débat d'Orienta-tion Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orienta-tion budgétaire 2020 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2019.

CONSIDERANT les éléments de contexte ci-annexés,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget annexe ADS pour l'année 2020 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2180 le 23/01/2020 Publication le 23/01/2020 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 23/01/2020 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200120-lmc 113937-BF-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Louis VILLARET
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------

Budget annexe ADS 2020 - Budget primitif.

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	26 728,72	Adopté à l'unanimité avec une abstention
012	Charges de personnel	220 500,00	Adopté à l'unanimité avec une abstention
65	Charges de gestion courante	10,00	Adopté à l'unanimité avec une abstention
DEPENSES DE L'EXERCICE		247 238,72	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
70	Prestations de service	2 15 000,00	Adopté à l'unanimité avec une abstention
002	Excédent antérieur reporté	32 238,72	Adopté à l'unanimité avec une abstention
RECETTES DE L'EXERCICE		247 238,72	

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 47
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :

Présenté par le Président

VOTES : Pour : Contre :

Date de convocation : 8 janvier 2020

Le Président

Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 20 janvier 2020

Le Conseil communautaire

Commune	Nom		Présent	SIGNATURE	Commune	Nom		Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe	SALASC			MONTARNAUD	Isabelle	ALIAGA		Donne procuration à Mr Louis VILLARET
ANIANE	Nicole	MORERE			MONTARNAUD	Jean Luc	BESODES		
ANIANE	Jean-André	AGOSTINI			MONTPEYROUX	Claude	CARCELLER		Béatrice WILLOQUAUX
AUMELAS	Michel	SAINTPIERRE	Serge	VAZQUEZ (suppléant)	PLAISSAN	Béatrice	NEGRIER-FERNANDO		Bernard PINGAUD (suppléant)
ARBORAS	Marie-Françoise	NACHEZ	Cécile	LEMOINE (suppléant)	POPIAN	Marie-Agnès	SIBERTIN-BLANC		Gilles BOULOUYS (suppléant)
ARGELLIERS	Georges	PIERRUGUES	Anne	ROUQUETTE (suppléant)	POUZOLS	Véronique	NEIL (EXCUSEE)		Jean BRENGUES (suppléant)
BELARGA	José	MARTINEZ			PUECHABON	Stéphane	SIMON		Xavier PEYRAUD (suppléant)
CAMPAGNAN	Maurice	DEJEAN	Jean-Marie	TARISSE (suppléant)	PUILACHER	Martine	BONNET		Mohamed EL MAHI (suppléant)
GIGNAC	Jean-François	SOTO			ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	GABAUDAN		
GIGNAC	Amélie	MATEO	Procureur N. OUKIWA		ST ANDRE DE SANGONIS	Maria	MENDES CHARLIER		
GIGNAC	Olivier	SERVEL			ST ANDRE DE SANGONIS	Henry	MARTINEZ		
GIGNAC	Marie-Hélène	SANCHEZ			ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane	MARC		
GIGNAC	Marcel	CHRISTOL			ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre	PECHIN		
GIGNAC	René	GOMEZ			ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick	VERNIERES		
GIGNAC	Annie	LEROY			ST ANDRE DE SANGONIS	René	GARRO		
JONQUIERES	Bernard	GOUZIN	Jean-Louis	RANDON (suppléant)	ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory	BRO		Pascal THEVENIAUD (suppléant)
LA BOISSIERE	Jean-Claude	CROS	Sébastien	LAINÉ (suppléant)	ST GUIRAUD	Daniel	REQUIRAND		Bernard CAUMEIL (suppléant)
LAGAMAS	Christian	VILOING	Catherine	VIGNERON (suppléant)	ST GUILHEM LE DESERT	Philippe	MACHETEL		
LE POUGET	Louis	VILLARET			ST JEAN DE FOS	Pascal	DELIEUZE		
LE POUGET	Josette	CUTANDA			ST JEAN DE FOS	Jocelyne	KUZNIAK		
MONTARNAUD	Gérard	CABELLO			ST PARGOIRE	Jean-Luc	DARMANIN		Procureur JP BERTOLINI
					ST PARGOIRE	Agnès	CONSTANT		Procureur JP GABAUDAN
					ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre	BERTOLINI		Evelyne GELLY (suppléant)
					ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence	QUINONERO		Thierry LAGRUE (suppléant)
					TRESSAN	Daniel	JAUDON		Sylvie MOYANO (suppléant)
					VENDEMIAN	David	CABLAT		Michèle LAGACHERIE (suppléant)

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le A ,le

BUDGET ANNEXE ADS 2020

➤ **Section de fonctionnement**

- **Recettes**

Chapitre 70 : Le montant des produits et ventes diverses (services) s'élèvera à 215K€ pour cette année.

L'excédent de fonctionnement reporté s'élèvera à 32K€.

- **Dépenses**

Chapitre 011 : Le montant des charges à caractère général s'élèvera à 27K€.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel ont été évaluées à 220K€. Elles comprennent les charges de personnel du service et le remboursement des services supports du budget principal mis en place en 2019.

Chapitre 65 : Le montant des autres charges de gestion courante sera d'un montant de 10€. Ce montant concerne les remboursements suite à la mise en place du Prélèvement A la Source (PAS).

CONSIDERANT les tendances budgétaires 2020 :

La section de fonctionnement du budget annexe ADS 2020 s'élève à 247K€.

AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS) - BUDGET PRIMITIF 2020 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	26 728,72
012	Charges de personnel	220 500,00
65	Charges de gestion courante	10,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		247 238,72

RECETTES		
013	Atténuation de charges	0,00
70	Prestations de service	215 000,00
002	Excédent antérieur reporté	32 238,72
RECETTES DE L'EXERCICE		247 238,72